



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE
COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

La procédure de modification simplifiée n°8 du PLU de Clichy-la-Garenne a été engagée par arrêté du Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine le 12 janvier 2023.

Cette procédure de modification simplifiée doit permettre l'évolution de deux secteurs de projets portant un caractère d'intérêt général qui nécessite leur mise en œuvre accélérée.

Il s'agit des projets suivants :

- Le site sis 1 rue Pierre Bérégovoy, dit « Pavillon du Régisseur », destiné à accueillir un nouveau centre de loisirs, conformément au programme des équipements publics de la ZAC du Bac d'Asnières ;
- Le site sis 7 rue Pierre Dreyfus dit « secteur Leclerc », actuellement en zone UI « zone d'activités économiques » et concerné par un projet de construction de logements intermédiaires permettant de diversifier l'offre d'habitat au sein de la commune.

Il a ainsi été décidé de procéder à une modification simplifiée du PLU de Clichy-la-Garenne pour permettre la réalisation de ces deux projets. Après un examen au cas par cas, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Ile-de-France a soumis le projet de modification simplifiée n°8 du PLU de Clichy-la-Garenne à évaluation environnementale,

Conformément aux dispositions de la loi d'Action et de Simplification de l'Action Publique, dite loi « ASAP », publiée le 9 décembre 2020, une concertation préalable relative au projet de modification simplifiée n°8 du PLU de Clichy-la-Garenne s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet 2023 inclus. Les observations déposées par le public n'ont pas remis en cause le projet de modification simplifiée n°8 du PLU de Clichy-la-Garenne. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération du conseil de territoire du 21 septembre 2023.

Le 20 décembre 2023, la MRAe a rendu son avis sur le projet de modification simplifiée n°8 du PLU de Clichy-la-Garenne.

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme prévoit que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une mise à disposition du public afin de présenter le projet et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées qui auront été adressés à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine. La délibération n°2023/S07/045 du 7 décembre 2023 a défini les modalités de la mise à disposition du public.

La mise à disposition du public se déroulera **du mardi 23 janvier au jeudi 22 février 2024 inclus**.

Elle a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne.

Le dossier de la mise à disposition sera mis à la disposition du public, sur support papier pendant toute la durée de la procédure :

- A la mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, 1 bis rue de la Paix – 92 300 GENNEVILLIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également disponible en ligne sur les sites internet :

- De la Ville de Clichy : <https://www.ville-clichy.fr/>
- De l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine : <https://www.bouclenorddeseine.fr/>
- Sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-8-plu-clichy-la-garenne>
- Pendant la durée de la mise à disposition du public, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre papier et le registre dématérialisé sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-8-plu-clichy-la-garenne> ainsi qu'à l'adresse mail : modification-simplifiee-8-plu-clichy-la-garenne@mail.registre-numerique.fr.

À compter de l'ouverture de la mise à disposition du public, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés ou des questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Direction de l'Urbanisme – Bâtiment administratif 51 rue Pierre – 92110 CLICHY - 01 47 15 33 82 ou à l'adresse mail : urbanisme@ville-clichy.fr, en précisant l'objet « modification simplifiée n°8 PLU ».